



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d’activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la conférence de Annie BERTRAND intitulée “introduction aux troubles orofaciaux myofonctionnels”.

Information pratiques :

Date : 12 mai 2023

Horaires : 19h – 21h

Nombre d’heures au total : 2 heures

Pré-requis : Orthophonistes, logopèdes, étudiants en orthophonie

Lieu de formation : zoom

Tarifs : 35 Euros.

Objectifs pédagogiques :

- Éveiller son intérêt et sa curiosité envers les troubles orofaciaux myofonctionnels (TOM)
- Connaître les signes et symptômes d’un TOM
- Comprendre l’incidence de plusieurs facteurs pouvant influencer le développement orofacial et dentaire
- Découvrir comment un TOM peut influencer les apprentissages de ses patients
- Savoir quand référer vers un Orthophoniste/Logopède en Myologie Orofaciale et reconnaître les principaux traits de l’évaluation et du traitement

Méthodes pédagogiques utilisées

- Enseignement magistral
- Présentation Power Point avec document pour le participant
- Images, vidéos, animations
- Expérimentations avec caméra ouverte
- Période de questions
- Questionnaire d’acquisition de connaissances post conférence
- Questionnaire de satisfaction

Accessibilité :

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d’adaptation de la conférence, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg

Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom :

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

.....

..... Numéro ADELI

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la fin de diffusion du replay, soit le 11 août 2023.

Pour le règlement, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, le règlement de 35 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 BIC CMCIFR2A).

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 7 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations



Le stagiaire